

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 351

Artikel: Le regard
Autor: Trolliet, Gilbert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023590>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

multiplication des gains prodigieux obtenus à la suite des déclassements de terrains.

Plan-les-Ouates, commune de trois mille habitants à la périphérie de l'agglomération urbaine, aurait pu limiter son effort à quelques immeubles villa-geois qui se seraient probablement intégrés au noyau primitif. La commune ne possédait-elle pas, au Pré-du-Camp, des terrains qui lui auraient donné la possibilité d'échapper à la loi du rende-ment et de l'exploitation à outrance imposée par les promoteurs ?

Le poids du maire

C'était compter sans l'intervention du maire, M. Gustave Morex, personnalité radicale, maître sans partage de la commune (le conseil administratif, à l'époque, compte à côté de lui, un autre radical et un « sans-parti », et par ailleurs entrepreneur. On concocte alors un grandiose projet de déve-loppement : le terrain remis au promoteur en droit de superficie permettra la construction de 1000 logements dans un immeuble de dix étages d'un seul tenant qui bouche l'horizon du village (avec le temps, on lui substituera un plan guère plus appétissant : cinq tours de vingt étages en pleine campagne, tours dont la largeur interdit tout aménagement acceptable).

Au Grand Conseil, le député socialiste Luisoni s'insurge contre la mégalomanie de certaines communes. Mais rien n'arrête un train lancé à une telle allure !

A Plan-les-Ouates, l'évolution de la situation suit des chemins tels que le cas passera à l'avenir pour un classique du genre.

On commence par désamorcer les velléités d'oppo-sition au plan de développement en évoquant le devoir sacro-saint de solidarité avec les sans-logis... et le projet est approuvé sans opposition par le Conseil communal (des témoignages con-cordants montrent le maire caressant l'espoir de voir son entreprise de préfabriqués, située en bor-dure du Pré-du-Camp, bénéficier d'importantes commandes).

Inexistante au législatif, l'opposition naît pour-tant dans les rangs des simples citoyens de la commune lorsque « la » menace commence à se concrétiser ; pour certains, cette menace est même double : à l'imminence de la désintégration de la cellule communale s'ajoute la perspective de la construction de l'autoroute de contournement, dont la liaison avec le Pré-du-Camp passe à tra-vers un lotissement de villas.

Les réticences sont donc de tout ordre ; mais le fer de lance de l'opposition est désormais trouvé. Un premier référendum contre le projet échoue ; mais la minorité battue est importante. Assez im-portante pour que l'offensive se poursuive : un recours au Tribunal fédéral sur le plan d'aména-gement retarde de deux ans le début des travaux. 1975 : M. Morex préfère ne pas se présenter aux élections pour le poste de maire, et les opposants regroupés au sein de l'« Action villageoise » ga-gnent huit sièges sur dix-sept au Conseil com-munal. Le vent tourne.

Le climat économique et social, lui aussi, a changé : le marché du logement est passé de la pénurie à l'abondance.

L'« affaire » de Plan-les-Ouates n'est pas close. Loin de là. Le Tribunal fédéral est encore saisi : il reste maintenant à savoir si l'on en passera par une consultation populaire digne de ce nom. Et en réalité, il y a gros à parier que si les habitants devaient une nouvelle fois se prononcer sur le projet, ils le refuseraient...

Un revirement

Facteur significatif et peut-être déterminant : cer-tains des amis politiques de M. Morex parmi les autorités cantonales auraient tendance à changer de camp ! Pour une raison bien simple : réaliser l'opération, ce serait à coup sûr aggraver la situa-tion des promoteurs immobiliers qui ont déjà sur les bras des centaines de logements trop chers, mal conçus et mal situés.

Quelle énergie aura-t-il fallu déployer pour en arriver là ! A Genève, le pouvoir des maires sur

leurs communes ne se discute pas ; et dans cer-tains cas, il marque à l'évidence l'une des limites absurdes du fonctionnement de la démocratie.

La confusion, tacitement acceptée, entre pouvoir politique et intérêts professionnels, pèse lourd sur la répartition équitable des pouvoirs. Et le pro-blème n'est pas seulement communal ; sur le plan cantonal (commission des travaux, institutions de droit public), sur le plan fédéral, il est de tradition dans notre pays de voir émerger aux postes de responsabilités (mandats « publics ») des hommes qui confondent activité politique et activité pro-fessionnelle.

Un exemple

L'opposition, à Plan-les-Ouates, a eu la chance de voir son opiniâtreté récompensée par l'avène-ment d'une circonstance inattendue : le change-ment de conjoncture. Mais d'autres causes pour-raient se trouver clarifiées aujourd'hui dans une mesure semblable ; on pense par exemple à celle des adversaires de l'autoroute de contournement, pour rester à Genève, qui doivent trouver là, à la fois un exemple et des encouragements.

Le regard

Simple

Un regard ?

Il est le fer qu'on croise.

Le bourreau de l'absence.

L'abîme.

L'œil du fond.

Gilbert Trollet